

Saint-Denis, jeudi 4 décembre 2014, 16h30

Vote électronique dans l'éducation

Un fiasco entaché d'irrégularités

À l'heure où nous publions ce communiqué, quelques minutes avant la clôture du vote, personne ne sait quels seront les résultats des élections professionnelles dans l'Éducation nationale. On en connaît pourtant déjà les principaux enseignements :

- le vote électronique est une fois de plus un fiasco,
- son organisation a été calamiteuse,
- le vote est entaché de nombreuses irrégularités.

C'est un fiasco en matière de participation au vote. Avant le vote électronique, le taux de participation aux élections professionnelles dans l'Éducation nationale était toujours supérieur à 60%. Cette année, comme en 2011 où le « e-vote » a été instauré, il sera inférieur à 40%.

L'organisation des opérations a été calamiteuse pour les personnels comme pour les organisations syndicales. Les personnels ont été saturés par le nombre de messages électroniques reçus simultanément sans possibilité de se désinscrire des listes. La procédure de vote et celle qui a été imposée aux organisations syndicales pour le dépôt des listes et des candidatures étaient d'une grande et inutile complexité.

Le scrutin est entaché de nombreuses irrégularités. Les procédures et les informations manquantes ou contradictoires ont empêché des personnels de voter. Il y a eu rupture d'égalité dans la communication officielle des organisations syndicales. La fraude était facile, comme nous l'avons fait constater par huissier. Des organisations syndicales concurrentes ont eu recours à des moyens douteux voire illégaux pour faire voter pour elles ou voter à la place des personnels en leur demandant des informations personnelles et confidentielles.

La fédération SUD éducation dénonce l'organisation calamiteuse des élections professionnelles par le ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'ensemble discrédite les syndicats. On peut légitimement se demander si c'est uniquement la conséquence de choix mal maîtrisés ou s'il ne s'agit pas plutôt d'un objectif pour le ministère.

SUD éducation dénonce toujours le choix du vote électronique et revendique le retour au vote à l'urne. Le choix du vote électronique pose des problèmes de principe sur le contrôle des opérations et sur le secret du vote. L'expérience des deux derniers scrutins nous renforce dans cette opposition. Les syndicats SUD éducation débattront dans leurs instances décisionnelles de l'opportunité de déposer des recours contentieux en annulation de ces élections ; nous prenons toutes les dispositions pour être en mesure de le faire.